



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE de VILLE-LA-GRAND

Séance du 4 juillet 2022

Date de convocation : 24 JUIN 2022 Date d'affichage :

Réception en Sous-Préfecture :

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 18 – Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLE-LA-GRAND, dûment convoqué, s'est réuni, en séance obligatoire, à la Mairie de VILLE-LA-GRAND, sous la présidence de Madame Nadine JACQUIER, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : JACQUIER Nadine, TROLAT Hervé, CAVAZZA Paola, SCHIERZ Richemène, ALEXIS Pierre, LAPERROUSAZ Maurice, JOLY Laurent, LANGLOIS Odile, D'ALIMONTE Concetta, ALIX Juliette, LAMOINE Philippe, BONTEMPS Johann, PAULMIER Léa, DE CHIARA Daniel, FERNEX Coralie, MANIGAULT Monique, CHEVALLEY Jean-Marc, MARCAIS Pierre-Antoine

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : MILLERET Marie-Jeanne (pouvoir à JACQUIER Nadine), CLAUDE Josette (pouvoir à CAVAZZA Paola), LUY Jean-Claude (pouvoir à LAPERROUSAZ Maurice), ROPHILLE Pascal (pouvoir à BONTEMPS Johann), LETESSIER Alain (pouvoir à D'ALIMONTE Concetta)

**ABSENTS** : PERILLON Marcel (excusé), NUELLEC-HUDRY Edwige (excusée), CALLAY Christophe (excusé), DARDILHAC Chahinez, GHALEM DEBIEVE Samia (excusée), CHAVANNE Clélia (excusée)

Paola CAVAZZA a été élue secrétaire de séance par le Conseil municipal.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil Municipal, Brigitte PLACE.

### Délibération n°2022-076

**Objet : AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE DES COMMUNES - Modalités d'octroi de cadeaux au personnel pour départ à la retraite 2022**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau pour un agent qui a fait valoir son droit de départ à la retraite ;

Madame la Maire expose à l'Assemblée que la Commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents. L'idée est de pouvoir remercier les agents partant à la retraite pour les services rendus à la collectivité.

Madame la Maire propose que le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) soit d'une valeur maximum de 250,00 €.

Aujourd'hui, un nouvel agent fait valoir son droit à la retraite :

- Monsieur CHAMBAZ Didier

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE ;**

**AUTORISE** l'octroi d'un cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeaux) pour un agent partant en retraite

**FIXE** le montant maximum de ce cadeau à 250,00 €

**DIT** que la dépense sera inscrite au chapitre 011 du budget

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme.

La Maire,  
Nadine JACQUIER



Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, la présente délibération peut faire l'objet, soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, soit d'un recours gracieux exercé auprès de la commune. Dans ce dernier cas, l'exercice du recours gracieux auprès de la commune proroge le délai de recours contentieux d'un nouveau délai de deux mois à compter de la réponse de la commune sur le recours gracieux, que cette réponse soit expresse ou implicite (l'absence de réponse de la commune au terme d'un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet du recours contentieux)